Procès-verbal
du Conseil Municipal

Séance du mardi 15 septembre 2026 20:30
à la salle du conseil de la Mairie

Quorum : 8

Membres présents :
Boris DUBUC, Annick GUILLON, Jacques BACHELET, Christine DAMBRY, Jean-Marie NOEL, Anaïs FERIAU, Gaëlle SPINNER, Julien AUGAIS, Isaline HAMEL, Nathalie PLONG, Isabelle NOEL, Xavier DUBOURDONNAY

Membres excusés et représentés par pouvoir :
Alexandre MANSOIS (donne pouvoir à : Anaïs FERIAU)

Membres Absents :
Yann GOURLAOUEN, Jérôme COLOMBEL

Président de séance : Boris DUBUC
Secrétaire de séance : Annick GUILLON

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Approbation du procès-verbal de la séance Conseil Municipal du 30/06/2026	Boris DUBUC
2	Affectation définitif des résultats 2025 - Mairie	Boris DUBUC
3	Délibération subvention coopérative scolaire 2026	Boris DUBUC
4	Délibération représentation pour vente terrain communal	Boris DUBUC
5	Délibération nouveau taux de la taxe d'aménagement	Boris DUBUC
6	Délibération Fonds de Solidarité Logement (FSL)	Boris DUBUC
7	Délibération fonds de concours CSA pour les travaux d'éclairage public	Boris DUBUC
8	Délibération tarifs location terrains communaux à titre précaire	Boris DUBUC
9	Délibération adhésion au groupement de commande "Vidéoprotection" pour la période 2027-2031 avec Caux Seine Agglo	Boris DUBUC
10	Délibération SDE76 : projet de retrait de la commune de Quincampoix-Fleuzy	Boris DUBUC
11	Délibération relative à l'adhésion au contrat d'assurance statutaire 2027-2030 du CDG76	Boris DUBUC

12	Délibération dissolution du budget de la Caisse des Ecoles au 31/12/2026	Boris DUBUC
13	Délibération vente du livre retraçant l'histoire de la commune	Boris DUBUC
14	Délibération sur l'institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)	Boris DUBUC
15	Délibération gratuité du loyer pour la case commerciale n°6 (durée limitée)	Annick GUILLON
16	Délibération subvention exceptionnelle de solidarité pour la commune du Porge	Boris DUBUC
17	Délibération règlement intérieur du Conseil Municipal	Boris DUBUC
18	Informations diverses	Anaïs FERIAU
19	Informations diverses	Annick GUILLON
20	Informations diverses	Boris DUBUC
21	Questions diverses	

Détails des projets / délibérations :

Approbation du procès-verbal de la séance Conseil Municipal du 30/06/2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Affectation définitif des résultats 2025 - Mairie

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- déficit de fonctionnement de : 112 952,40 €
- excédent reporté de : 820 653,83 €
- Soit un excédent cumulé de : 707 701,43 €
- un déficit d'investissement de 248 924,64 €
- un excédent des restes à réaliser de : 61 733,67 €

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : EXCEDENT 707 701,43 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) : 187 190,97 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) : 520 510,46 €

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 248 924,64 €

N'a pas pris part au vote : M. Boris DUBUC
Sous la présidence de M. Jacques BACHELET
Adopté à la majorité

Délibération subvention coopérative scolaire 2026

Lors de la réunion du conseil municipal pendant laquelle a lieu le vote du budget, il est voté également les subventions aux associations. Cependant, la coopérative scolaire a été oubliée dans la délibération mais le montant est prévu au budget et est de 1614 €.
Le conseil municipal vote pour à l'unanimité le versement de cette subvention.

Délibération représentation pour vente terrain communal

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il existe un bail emphytéotique avec Habitat 76 sur le terrain concerné par la vente. Suite à l'incendie de la maison, Habitat 76 a reconstruit deux maisons (T3 et T4). C'est une opportunité de vendre ce terrain car la commune ne peut pas l'utiliser. Les logements ont été attribués courant 2026. Le montant de la vente est de 30 000 euros et a déjà été voté lors d'une précédente réunion. Pour procéder à la vente, il est demandé à la commune un représentant pour signé l'acte de vente. M. le Maire signera cet acte pour authentification. M. le Maire propose au conseil que ce soit Jacques Bachelet qui représente la commune.
Mme Spinner demande si la Commune peut choisir les futurs habitants. L'adjointe en charge des logements répond que la commune a proposé trois candidatures.
Un rendez-vous avec Habitat76 est prévu le 18 septembre pour faire le point sur les logements sociaux de la commune et du suivi des demandes.
Pour Mme Spinner, Habitat76 fait ce qu'il veut avec les terrains de la commune.
Les critères légaux pour l'attribution des logements sont indépendants de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pour à la majorité que la représentation de la commune soit assurée par M. Jacques Bachelet.
Abstention : Mme Gaëlle SPINNER

Délibération nouveau taux de la taxe d'aménagement

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la Taxe d'Aménagement est dû par les propriétaires pour les nouvelles constructions. IL rappelle également qu'un gros effort est fait de la part de la commune pour ne pas augmenter les taxes directes.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité contre l'augmentation de la Taxe d'Aménagement.

Délibération Fonds de Solidarité Logement (FSL)

La commune finance tous les ans le Fonds de Solidarité au Logement du Département. Comme en 2025, le montant de la participation pour 2026 est de 1127 euros. Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Délibération fonds de concours CSA pour les travaux d'éclairage public

M. le Maire rappelle que la 2ème tranche des travaux de l'éclairage public a été intégré dans le Fonds de Concours de Caux Seine Agglo 2025/2026. Il n'y a eu aucune participation financière du SDE76 et les travaux ont été payés sur les fonds propres de la commune. La 3ème tranche des travaux est le centre bourg qui bénéficiera de la participation financière du SDE76. M. le Maire propose au conseil de demander un financement par le biais du fonds de concours. Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Délibération tarifs location terrains communaux à titre précaire

M. le Maire informe le conseil municipal que la délibération concernant le tarif de la location à titre précaire doit être reprise car le montant doit y être indiqué en m2 et non à l'hectare. Par conséquent les conventions seront également refaites avec les locataires. Le conseil vote pour à l'unanimité de changer le tarif en m2.

Délibération adhésion au groupement de commande "Vidéoprotection" pour la période 2027-2031 avec Caux Seine Agglo

M. le Maire rappelle que la vidéoprotection est pilotée par la Police Municipale Intercommunale. Il informe également que la Commune n'est pas si calme que cela et qu'il y a une certaine forme de délinquance sur la Commune.
La participation de la Commune au groupement de commande serait un gain de temps et d'argent pour mettre en place la vidéoprotection. L'étude a été faite par le service sécurité de Caux Seine Agglo sur l'implantation des caméras. M. Augais demande où elles seront positionnées. M. le Maire réponds aux endroits stratégiques. Après en avoir délibéré, le conseil est pour à l'unanimité pour la participation au groupement de commande pour la vidéoprotection.

Délibération SDE76 : projet de retrait de la commune de Quincampoix-Fleuzy

M. le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu du SDE76 pour le projet de retrait de la commune de Quincampoix-Fleuzy du syndicat. Le conseil vote pour à l'unanimité.

Délibération relative à l'adhésion au contrat d'assurance statutaire 2027-2030 du CDG76

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le 18 novembre 2025, une délibération été prise pour participer à la mise en concurrence par le CDG76 pour l'assurance des risques statutaires pour les agents communaux CNRACL et IRCANTEC. Le résultat du marché public est le suivant : le candidat retenu est CNP/Relyens. Le contrat a une durée de 4 ans. Il est demandé au conseil municipal de confirmer l'adhésion de la Commune. Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Délibération dissolution du budget de la Caisse des Ecoles au 31/12/2026

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune gère 3 budgets : la Commune, la Caisse des Ecoles et le CCAS. Vu le peut de mouvements sur le budget de la Caisse des Ecoles (salaires des agents, charges sociales pour les dépenses et paiement des factures de cantine pour les recettes). Le règlement des factures du prestataire pour la cantine est fait sur le budget de la Mairie. Le conseil municipal vote pour à l'unanimité la dissolution du budget de la caisse des écoles.

Délibération vente du livre retraçant l'histoire de la commune

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer la vente du livre et dans l'affirmative son prix de vente. De plus, se pose la question de la donation du livre le dimanche matin lors de la réception le 19 septembre prochain et le faire payer aux autres habitants qui ne seraient pas venus. Cela risque de poser problème. Ce livre ne paraîtra qu'une seule fois. L'optique est qu'il y ait un exemplaire par famille.

Un exemplaire sera offert au Président du PNR des boucles de la Seine Normande, au Député et au Conseiller Départemental. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'offrir un exemplaire par famille.

Délibération sur l'institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)

A partir du 1er janvier 2027, la Commune peut instituer sur son territoire la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation. La recette de cette taxe sera perçue directement par la Commune. Cette nouvelle taxe ne concerne que les logements vacants depuis au moins deux ans. Une délibération du conseil municipal suffit pour l'instaurer et doit être prise avant le 30 septembre 2026 et une autre délibération sera prise lors du vote du budget 2027 pour son taux (qui ne doit pas dépasser 50%). Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité l'instauration de la TVLH.

Délibération gratuité du loyer pour la case commerciale n°6 (durée limitée)

M. le Maire rappelle que l'association "atypique et nature" devait louer la case commerciale n°6 après sa remise en état. Les travaux ont pris du retard. La Mairie a donc mis à disposition gratuitement un local dans l'attente de la fin des travaux de la case commerciale. Il est donc demandé au conseil municipal de délibéré sur la gratuité d'une durée de deux mois dès la remise des clés du local à l'association. Le conseil vote pour à l'unanimité.

Délibération subvention exceptionnelle de solidarité pour la commune du Porge

M. le Maire demande au conseil municipal s'il accepte de verser une subvention exceptionnelle à la Commune du Porge qui a été gravement touchées par les incendies. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros.

Délibération règlement intérieur du Conseil Municipal

Le règlement intérieur du conseil municipal a été envoyé à tous les élus le 09 septembre pour lecture et pour avis. Après en avoir délibérer, le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Divers

Mme Anaïs FERIAU :

- Panneau Pocket est effectif depuis juin 2026. Divers infos y sont répertoriées : sur la mairie, les services, les infos essentielles. Un stand "panneau pocket" sera installé aux Voeux du Maire. Cette application est pratique pour le PCS, vigilance tempête, vigilance canicule. La formule choisie est pour 3 ans.
- Bulletin Municipal : il sera prêt courant octobre 2026 et en format A4. Il faut faire évaluer le magazine municipal.

- Ramassage des encombrants : 18 personnes se sont inscrite et ont pu bénéficier du premier ramassage. Un deuxième ramassage est prévu début novembre.
- Commission environnement : la prochaine réunion aura lieu semaine 39.

M. Jean-Marie NOEL :

- Une animation pour "octobre rose" aura lieu le 17 octobre de 14h00 à 18h00. Plusieurs associations communales participent à l'évènement. M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé au service administratif et aux adjoints de travailler sur cette animation.
- Saint-Arnoultais de France : trois communes participent. Cette rencontre aura lieu le 12 septembre prochain. Le programme n'est pas encore arrêté.
- cérémonie du 11 novembre : en préparation.
- Maisons fleuries : 20 personnes ont été sélectionnées parmi elles 5 ou 6 nouvelles. Des bons d'achats seront donnés lors de la cérémonie du 11 novembre.

Mme Annick GUILLON :

- un retour a été fait sur les effectifs du centre de loisirs de cet été à Sainrt-Arnoult.
- Pour les vacances de la Toussaint, le centre de loisirs se fera une semaine sur les deux semaines de vacances.
- Informations sur le Périscolaire : 58 enfants sont inscrits en garderie.
- Rentrée scolaire : 144 enfants sont inscrits à l'école : 53 en maternelle et 91 en primaire. Toutes les classes sont à double niveau.
- Conseil Municipal des Jeunes : la MJ4C a fait parvenir deux propositions selon la date de mise en place de ce conseil.

M. Jacques BACHELET :

- Borne de recharge : pas encore en fonctionnement. En attente d'Enedis.
- Une réunion est prévue le 02 octobre prochain avec le SDE76 pour les panneaux photovoltaïques
- Défense incendie : la commune n'est pas assez couverte. Il manque 6 poteaux et 2 bâches.
- Les diagnostics ont été rendus concernant les économies d'énergie sur les bâtiments communaux.

M. Boris DUBUC :

- PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : il est terminé et a été transmis à Caux Seine Agglo au service risques pour étude. Concernant la réserve de sécurité civile, une réunion du comité consultatif doit être prévue pour travailler sur le sujet.
- Travailler sur le programme des projets
- informe de la réunion de la commission travaux avec les adjoints le 29 septembre 2026 pour les gros projets communaux. Prévoir les contacts suivants : CAUE, Caux Seine Développement, CAP76.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Fait à Saint-Arnoult,
Le 24/09/2026 ,

Le Secrétaire de séance,
Annick GUILLON

Le Maire, Boris DUBUC